



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 37 - Subvention à des classes transplantées

Subvention à des classes transplantées

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

	Date	Avis
Commission n° 4	24/04/2018	Favorable unanime

Les enfants des écoles de Besançon participent à des classes transplantées. La Ville apporte une contribution afin de diminuer le restant à charge des familles et permettre ainsi à tous les enfants de participer à ces sorties. A raison de 9 € par jour et par enfant, cette contribution peut, sous certaines conditions de ressources pour les familles demeurant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (Planoise, Cité Brulard, Clairs-Soleils, Palente-Orchamps, Montrapon et Fontaine Ecu) être doublée. Il existe également un forfait ski à hauteur de 200 € par classe.

Le Conseil Municipal est invité à accorder le versement des subventions suivantes :

- Ecole élémentaire Fourier - Séjour à Mouthe au grand chalet PEP du 2 au 4 mai - Ce séjour concernera 59 élèves de CP. Subvention proposée : 1 593 €.
- Ecole élémentaire La Bruyère - Séjour à Orchamps-Vennes (la Roche du Trésor) du 25 au 27 juin - Ce séjour concernera 60 élèves de CLEX, CE1, CE2, CM1 et CM2. Subvention proposée : 1 620 €.
- Ecole élémentaire Herriot - Séjour aux Grangettes du 20 au 22 juin - Ce séjour concernera 59 élèves de CE1-CE2 et ULIS - Subvention proposée : 1 593 €.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 4 806 €, sera prélevée sur la ligne 65.255/6574 CS 21100 et sera reversée aux coopératives concernées par ces projets.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes :

- Ecole élémentaire Fourier : 1 593 €
- Ecole élémentaire La Bruyère : 1 620 €
- Ecole élémentaire Herriot : 1 593 €.

Mme ZEHAFF (2), élue intéressée, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 JUIN 2018

Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2